



### **DCM 02/06/2024 : Fongibilité des crédits**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la nouvelle nomenclature comptable M57, ne permet plus d'avoir de dépenses imprévues dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelle de chacune des sections (Article L5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite :

- **De 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement (hors les crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;**
- **De 7,5% des dépenses réelles d'investissement.**

Charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention :**

**Pour extrait conforme,**

### **DCM 03/06/2024 : Décision Modificative n°1**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire une DM entre le fonctionnement et l'investissement suite aux travaux qui seront réalisés à la salle polyvalente.

Madame Le Maire propose au vote les virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

- 8 000 € en dépenses de fonctionnement (Chapitre 11 – article 615228 Entretien réparation autres bâtiments)
- + 8 000 € en dépenses de fonctionnement (chapitre 023 virement à la section d'investissement).
- + 8 000€ en recette d'investissement (chapitre 021 virement à la section de fonctionnement)
- + 8 000€ en dépenses d'investissement (opération 17 salle polyvalente – article 231 immobilisation corporelle en cours)

Après délibérations, le Conseil Municipal  
**ACCEPTE** les virements de crédits

Charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention :**

**Pour extrait conforme,**

### **DCM 04/06/2024 : RPQS eau-assainissement-déchets**

Madame le Maire rappelle que chaque membre du Conseil Municipal a reçu par mail les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) de l'eau, de l'assainissement et des déchets de l'année 2022, présentés au Bureau Métropolitain du 11 décembre 2023 pour en prendre connaissance.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, il appartient à chaque maire de présenter ces rapports au conseil municipal, au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le RPQS eau-assainissement-déchets présentés au Bureau Métropolitain du 11 décembre 2023

**Pour extrait conforme,**

**DCM 05/06/2024 : SIS**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Emmanuel DA SILVA du bureau du SIS.

Il est proposé de nommer Madame Martine MICHEL en remplacement de Monsieur Emmanuel DA SILVA.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
ACCEPTÉ la nomination de Madame le Maire de Pournoy-La-Chétive au bureau du SIS.

Charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

**Pour : 11**  
**Contre :**  
**Abstention :**

**Pour extrait conforme,**

**DCM 06/06/2024 : Divers**

1/ Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une pose de plaque :  
« A la mémoire des soldats Américains de la 5<sup>ème</sup> division du 10<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, héros de la bataille de Pournoy-La-Chétive 20-25 septembre 1944. Remerciements » au monument aux morts.

2/ Drapeaux pour école élémentaire avec le blason des 2 communes (Coin Sur Seille / Pournoy La Chétive).

3/ Rappel des élections Européennes dimanche 9 juin, date limite d'inscription le mercredi 1<sup>er</sup> mai par internet et vendredi 3 mai en mairie

4/ Inscriptions en mairie de Pournoy-La-Chétive pour les enfants nés en 2021 pour la rentrée scolaire 2024/2025 en maternelle.

5/ Sortie du quoi de neuf

6/ Gigawatt : sécurité à la salle polyvalente suite à la demande de la commission

7/ Changement de néons à l'école maternelle/périscolaire.

8/ Nouvel atelier « Bienvenue à la retraite » qui débutera le 31/05/2024 jusqu'au 05/07/2024

9/ Barbecue des Pioponeux le dimanche 5 mai

10/ Une pièce de théâtre « Arrêtez vos salades ! » le samedi 1<sup>er</sup> juin à 20h30

**Pour extrait conforme,**

**Pournoy-la-Chétive, le 30/04/2024**  
**Le Maire, Martine MICHEL**

**Le Maire,**  
**Martine MICHEL**



**La secrétaire de séance**  
**Lauriane GROSSE**



